



CONSEIL
DE QUARTIER
DES CHÂTELS

*Mon quartier,
J'y vis, j'y vois!*

Procès-verbal

3^{ième} assemblée ordinaire 2020 du Conseil de quartier Des Châteaux

Le mercredi 2 septembre 2020 à 19 h 15

Rencontre en visio-conférence

Étaient présents

M^{me} Suzanne Walters, vice-présidente
M^{me} Louise Gosselin, trésorière
M. Jean-Claude Falardeau, secrétaire
M^{me} Katia Gaudreault, administratrice
M^{me} Isabelle Chabot, administratrice
M. Paul Guimont, administrateur
M. Cindy Ouellet, en processus de devenir administratrice.

Étaient également présents

M. Raymond Dion, conseiller du district Loretteville-Les Châteaux, président du Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
M. Maxime Gravel-Renaud, conseiller en consultations publiques
Mme Myriam Boucher, Secrétaire de soutien

IL Y A QUORUM

Ordre du jour adopté

20-03-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 14
20-03-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 16
	Suivi des dossiers du conseil d'administration :	
20-03-03	<ul style="list-style-type: none">• Rapport annuel• Prochaine réunion, fonctionnement	19 h 20
20-03-04	Période d'information du conseiller municipal	19 h 45
20-03-06	Fonctionnement du conseil <ul style="list-style-type: none">a. Trésorerie et déboursésb. Résolution pour le secrétariat de soutienc. Correspondance	20 h 07
20-03-07	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 mars 2020	20 h 10
20-03-08	Divers <ul style="list-style-type: none">• Sécurité routière• Servitude d'Hydro-Québec• Boisé de Monchatél• Terrain vacant sur le boulevard de l'Ormière• Démolition de la vieille maison sur Evelyne Bossé	20 h 15
20-03-09	Levée de l'assemblée	20 h 58

20-03-01 Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant constaté, l'assemblée est ouverte à 19 h 14.

L'ouverture de l'assemblée est proposée par Mme Katia Gaudreault, appuyée par Mme Isabelle Chabot.

L'assemblée effectuée à huis clos.

20-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Suzanne Waters fait la lecture de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour au point 8 :

- Sécurité routière
- Servitude d'Hydro-Québec
- Boisé de Monchatél
- Terrain vacant sur le boulevard de l'Ormière
- Démolition de la vieille maison sur Évelyne Bossé

Par une proposition de M. Jean-Claude Falardeau, appuyée par Mme Louise Gosselin l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Nomination d'une nouvelle administratrice : Mme Cindy Ouellet

Tous les documents ont été remis à Maxime et il confirme avoir tout reçu.

Mme Cindy Ouellet se présente aux membres du conseil, elle a voulu s'impliquer en particulier parce qu'elle a à cœur le bien-être de ses enfants et de ses élèves ainsi la vie communautaire du quartier. Elle est résidente du quartier et elle travaille à l'école de la Chaumière depuis 8 ans.

Mme Waters souhaite la bienvenue à Mme Ouellet. Il y a un tour de table par les administrateurs pour se présenter à Mme Ouellet.

Résolution 20-CA-07

La nomination de Mme Cindy Ouellet comme administratrice du conseil de quartier des Chatel est approuvée à l'unanimité par les membres du conseil. La résolution proposée par M. Jean-Claude Falardeau et appuyée par Mme Suzanne Waters.

20-02-03 Suivi des dossiers du conseil d'administration

A) Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale aura lieu en octobre 2020, il y aura le dépôt du rapport général. Actuellement, on est encore en train d'évaluer comment va se dérouler l'assemblée. Les gens aimeraient ça avoir un contact humain, par contre dans la situation actuelle,

se sera très difficiles. L'assemblée se fera donc probablement par visioconférence due aux contraintes sanitaires. Les citoyens pourraient se joindre par visioconférence. Le principe est encore à l'étude et on n'est pas encore certain du fonctionnement. Cependant, le nombre de personnes en visioconférence n'est pas un problème. La ville a déjà fait des rencontres avec environ 90 personnes et cela s'est bien passé. On est quand même conscient qu'il y a des citoyens qui ne pourraient pas y participer par manque de matériel nécessaire.

Lors de l'assemblée générale, le Conseil de Quartier y présentera le rapport annuel. Il y aura aussi présentation et vote pour les nouveaux membres.

Question : Même en période de Covid, il faut faire signer les voisins.

Réponse : Oui, les signatures peuvent être envoyées par numérisation. Les signatures électroniques pourraient être acceptables, mais les signatures physiques sont favorisées.

Les documents à remplir pour se présenter comme membre du conseil sont disponibles sur le site internet de la ville, cependant, M. Maxime Gravel-Renaud se propose de les acheminer directement par courriel si on lui fait la demande.

Question : Est-ce qu'il y aura une publicité dans les boites postales ?

Réponse : Non. La seule publicité sera dans les journaux locaux et les réseaux sociaux de la ville.

Question : Est-ce qu'il y aura quand même la tenue de la rencontre générale en avril 2021 ?

Réponse : Oui en effet.

Question : Est-ce que le rapport financier y sera présenté ?

Réponse : Oui, M. Gravel-Renaud propose de s'occuper de la partie informatique et Mme Louise Gosselin pourra en faire la présentation.

M. Gravel-Renaud a bien reçu le rapport financier, il sera annexé au rapport annuel.

Retour sur la présentation du rapport annuel :

M. Guimont : S'occupe des présentations faites par des intervenants invités. M. Gravel-Renaud et M. Lefebvre ont reçu les commentaires et vont en discuter et intégrer les corrections au rapport.

Mme Louise Gosselin : S'occupe du bilan financier et du dossier de la sécurité routière

Mme Katia Gaudreault: S'occupe du dossier du Quartier : Innovation Chauveau

Mme Isabelle Chabot: S'occupe du dossier de la situation des parcs.

M. Jean-Claude Falardeau : Se penche sur le dossier de la récupération, il n'a pas remis de documents à M Lefebvre pour le moment.

Mme Suzanne Waters: S'occupe des dossiers de la Fête des neiges et de L'Ormiere gourmande

M. Louis Lefebvre : S'occupe de l'introduction ainsi que du dossier de la pétition de la piscine du parc Chaumière.

Mme Ouellet demande si elle pourra avoir une copie du rapport générale, M. Gravel-Renaud lui fera parvenir une fois qu'il sera complété.

B) Prochaine réunion

Les consultations publiques se feront par écrit et la demande d'opinion se fera dans le cadre du conseil de quartier. Il y aura une présentation de l'urbaniste et ensuite la recommandation du conseil.

20-03-04 Période d'information du conseiller municipal

M. Raymond Dion souhaite parler d'une bonne nouvelle : L'ouverture du nouveau garage municipale sur le boulevard de l'Auvergne se fera la semaine prochaine.

Moins bonnes nouvelles, la piscine Michel Labadie a été fermée tout le mois de juillet. Il ne manquera pas de le mentionner lors de la rencontre à la ville. Il y avait une question de priorité et il n'y avait pas assez de personnel pour s'occuper de la piscine, des pistes cyclables et autres infrastructures de la Ville. Donc, les citoyens et les jeunes du PVE n'ont pas eu accès à la piscine pour tout le mois de juillet malgré les chaleurs accablantes.

Aussi, il est important de relancer le projet de la piscine et d'un parc plus costaud avec plus d'équipement dans le parc de l'école la Chaumière (toute la section qui appartient à la ville maintenant). Il faudra influencer les collègues de l'équipe Labaume de la nécessité de développer pour Neuchâtel et Montchâtel un parc de district où l'on retrouve une piscine, des jeux d'eau, un terrain de soccer et autres. M. Dion tend la main aux membres du Conseil pour continuer de travailler sur le projet ensemble.

Les pistes cyclables ont connu un grand achalandage cet été. Entre autres la nouvelle piste cyclable sur Chauveau qui mène à L'Ancienne-Lorette près du parc Innovation Chauveau. D'ailleurs, si on veut qu'il y ait de belles pistes cyclables dans le parc Innovation Chauveau qui relie le secteur St-Claude et Couture, nous devons travailler fort.

20-03-05 Questions et commentaires du public

L'assemblée se tenant à huis clos, il n'y a pas de question du public.

Question à M. Dion: Pourquoi la présentation de la photo des jeux incendiés n'a pas été placée à côté de l'endroit où il y aura le nouveau jeu?

Réponse : La présentation de ce projet à la ville n'a pas été populaire. Cependant, M. Dion croit que ça aurait valu la peine pour sensibiliser les jeunes aux coûts des actes et une sensibilisation pour les parents aussi. Il va réitérer sa demande au prochain conseil d'arrondissement pour toutes ces raisons. Ce sont les citoyens qui sont perdants puisqu'ils doivent repayer pour des jeux. C'est aussi du civisme de dénoncer des actes de vandalisme.

On apporte à l'attention de M. Dion que l'éclairage est déficient aussi dans ce parc, ce qui apporte un flânage près des jeux. D'ailleurs, une présence policière pourrait être demandée.

20-03-06 Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Mme Gosselin présente le solde de 1182 \$.

Mme Gosselin présente le montant de 90\$ déboursé pour la secrétaire de soutien pour le procès-verbal du Conseil du 4 mars 2020.

Remboursement de 32\$ à Mme Gosselin pour le paiement pour l'enregistrement au registre des entreprises.

Les montants sont approuvés par Mme Isabelle Chabot et appuyés par M. Jean-Claude Falardeau.

b. Correspondances

Aucune correspondance.

Nouvelle politique de consultation publique. Il y aura la possibilité de déposer des mémoires jusqu'en octobre. M. Maxime Gravel-Renaud fera des rappels à ce sujet.

20-02-07 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 mars 2020

Le procès-verbal de la rencontre du 4 mars sera adopté à la prochaine rencontre à la suite de la réémission du document.

20-03-08 Divers

- **Sécurité routière**

Mme Katia Gaudreau : Avec la pandémie, il y a beaucoup moins de services d'autobus, malgré tout, il n'y a pas plus de brigadiers ni plus de sécurité près des écoles. Concernant l'école St-Claude, certains enfants doivent traverser le boulevard St-Claude, il y a aussi des enfants qui demeurent l'autre côté de l'autoroute qui doivent marcher à pied et c'est très dangereux.

M. Dion, ne crois pas que plus de brigadiers ne soient prévus étant donné la coupure des heures des brigadiers l'an dernier. Coupure qui semble injustifiée...

Il y avait un article aujourd'hui dans le Journal de Québec : la vitesse sera réduite à 30 et 40 km/h dans les quartiers résidentiels. De plus, le projet dont nous sommes appelées à travailler concernant la stratégie de sécurité routière entre autres dans les zones scolaires est reporté en 2021.

L'idée de réduire la vitesse dans la plupart des rues résidentielles à 30 km/h et d'autre à 40 km/h répond aux consultations des conseils de quartier. La mairie a décidé de reporter à la fin de l'été 2121 ce projet qui devait voir le jour à la rentrée scolaire de cette année. Ça reste un départ, mais le tout devra être mis en place. Il va aussi falloir installer des contraintes et aménager des éléments physiques dans la rue. Ce n'est pas juste de mettre des panneaux qui régleront le problème, les gens ne respectent pas la signalisation. Depuis l'implantation d'une piste cyclable avec lignage et l'installation d'une pancarte à 30 km/h sur un bollard au centre de la rue, il y a eu amélioration des automobilistes dans le respect de la vitesse permise pour la première fois depuis 10 ans. Il y aura des discussions avec le responsable de transports et mobilités pour l'aménagement

des modifications présentes sur la rue pour aider les automobilistes à respecter la signalisation.

Exemple : Les pancartes au centre de la rue (mini bollard) sur la rue Turmel à l'Ancienne Lorette incitent les automobilistes à respecter la vitesse de 40 km/h.

L'école St-Claude est située sur un boulevard très passant et on y voit rarement de police. Par ailleurs, à école l'Eau-Vive, il y a toujours une voiture de police stationnée dans ce secteur. Il est possible que l'école de l'Eau-Vive ait fait des demandes précises. Peut-être que l'école St-Claude pourrait faire une demande en ce sens. Un des principaux problèmes : la carrière Martel (Tuiles Martel) qui amène beaucoup de camions rend le secteur très dangereux pour les piétons.

Avec le programme de sensibilisation : il sera l'occasion de réfléchir et de faire des actions dans ce secteur-là.

Résolution 20-CA-08

Compte tenu du danger que représente le secteur pour les écoliers, le conseil de quartier demande qu'il y ait plus de présence policière à l'ouverture, sur l'heure du midi et à la fin des classes pour l'école St-Claude. Résolution proposée par M. Jean-Claude Falardeau et appuyé Mme Cindy Ouellet.

Résolution 20-CA-09

Il est proposé qu'un écriteau indiquant le coût des réparations pour le remplacement du jeu incendié et qui mentionne la date de l'implantation du jeu original soit placé près du nouveau jeu qui remplacera celui qui a été vandalisé. Aussi nous proposons qu'un système d'éclairage adéquat soit installé dans ce parc de jeux. Résolution proposée par Mme Cindy Ouellet et appuyer Mme Katia Gaudreault.

- **Servitude Hydro-Québec**

Question : En 2013, il y a eu démantèlement des structures sur 3 terrains d'Hydro-Québec, le terrain a été offert à la Ville, mais la ville n'est pas intéressée par l'achat de ces terrains et préfère qu'un promoteur privé les achète en vue d'y faire un développement résidentiel. Certains citoyens, demeurant en marge, désirent racheter la part qu'ils louaient à Hydro-Québec. Cependant, Hydro-Québec ne veut pas morceler les terrains. Les citoyens demandent de revenir sur la décision de la Ville de vendre les terrains à un promoteur privé. Pour la ville, de nouvelles constructions représentent des montants qui serviraient à subventionner de nouveaux parcs. Avec ce projet de développement résidentiel, les résidents craignent que leur tranquillité soit brisée. On craint aussi que l'implantation d'une nouvelle rue soit dangereuse pour les enfants.

On explique qu'il y a un parc 0-5 ans sur la rue du petit bonheur, mais il n'est pas adéquat pour les jeunes et adolescents du quartier. Si Hydro-Québec ne souhaite pas vendre aux résidents, les résidents du secteur croient qu'il serait plus pertinent de développer un grand parc avec des installations pour des enfants plus vieux, par exemple un skate parc. On explique que ce serait une amélioration sur le plan communautaire et sur la qualité de vie du quartier.

Réponse : Depuis 2015, la Ville cherche à établir un nouveau parc de secteur près de la rue Pincourt. Ce parc est prévu pour 2023, mais il devait être implanté en 2016. Le parc projeté sera fait sur le modèle du parc de la rue Pierre-Laporte. Le projet de la Ville est de vendre à un promoteur privé en vue de développer entre 30 et 40 résidences jumelées. Étant donné la largeur de la parcelle, les

résidences seront développées seulement d'un côté de la nouvelle rue entre St-Maurice et Pincourt. Le promoteur devra donner un pourcentage d'aire verte à la ville et cette partie sera réservée pour l'aménagement d'un parc. Il y aura une sensibilité pour bien intégrer le nouveau développement au milieu bâti existant. À la base on parlait d'un développement haute densité, mais cette option a été refusé parce que les rues adjacentes sont des maisons unifamiliales.

Question : Avant de se lancer dans un projet de nouveau développement, est-ce que la ville pourrait accepter que les résidents puissent acheter des terrains du secteur entre la rivière St-Charles et la rue Béquet.

Réponse : La Ville a pris la décision de ne pas acheter les terrains. Il manque de terrain pour des jumelés, le revenu est plus intéressant pour la ville et il y a beaucoup de demandes pour des jumelés.

Question: Quel est l'objectif des résidents de vouloir racheter les terrains.

Réponse : Présentement les résidents louent une partie de terrain depuis 30 ans. Avec la vente, les résidents perdront cette partie de terrain. Le développement de jumelés va faire un gros changement dans le quartier. Les résidents auraient été plus satisfaits que ce parc demeure un espace vert ou un parc de plus grande ampleur qu'un parc de secteur, pour les résidents existants. Cela aurait participé à limiter l'achalandage prévu dans le secteur et venant du nouveau développement de jumelés.

Question : sur quoi s'appuie la Ville pour l'implantation d'un parc de secteur plutôt qu'un grand parc ?

Réponse : La Ville plantera un parc de secteur parce qu'il y a un manque dans ce secteur et parce que c'est loin du parc Pierre Laporte. La norme dans la Ville c'est de faire un petit parc par secteur, et ensuite de faire un plus gros parc pour un grand quartier. Dans le parc Chaumière, on retrouve déjà un chalet et beaucoup de place avec l'école proche, toutes des qualités pour développer un beau grand parc.

- **Fleuriste Lahaie (terrain vacant sur l'Ormiere)**

La ville a excavé dans la rue pour de nouveaux travaux, mais le nouveau trottoir n'a pas été baissé, est-ce qu'on sait ce qu'il se passe dans ce secteur?

Le terrain a été acquis par une compagnie pour faire des logements. Après le dépôt du permis, on a 18 mois pour faire le projet. Il n'y a pas de suite au dépôt du permis présentement.

- **Boisé Mont Chatel**

Dans la continuité du parc Montchâtel, au bout de la rue de la Marianne, il y a un boisé avec beaucoup de sentiers. Il y a énormément d'arbres qui sont couchés, on ne sait pas si c'est fait de façon volontaire ou si c'est accidentel, ou naturel ? Ça devient dangereux de se promener dans ce boisé. Pourquoi tant d'arbres sont au sol?

Réponse : La question sera présentée au service de foresterie urbaine pour être certain qu'il n'y a pas eu de vandalisme. Habituellement, lorsqu'il y a des arbres qui tombent ils sont laissés sur place. On les laisse se dégrader sur place. On demandera de s'assurer que les sentiers seront dégagés et que le boisé restera sécuritaire. Il y a beaucoup d'utilisateurs qui ont interprété leurs droits dans les parcs, et il y a eu une problématique, mais il y a eu des actions qui ont été prises et des interventions ont été posées pour régler le problème.

Normalement les citoyens ne devraient pas intervenir dans les boisés et

réorganiser les sentiers pour des besoins de loisirs.

- **Démolition de la maison sur Évelyne Bossé**

Le promoteur a eu la permission de construire 2 jumelés sur le terrain ou la maison patrimoniale a été démolie.

Pour avoir une protection sur une résidence patrimoniale, il faut que ce soit de niveau supérieur ou exceptionnel. Un promoteur qui voudrait démolir une maison patrimoniale pourrait téléphoner à la ville et savoir ce qu'il en retourne pour savoir a quoi ils ont affaire. Les maisons patrimoniales faibles ou modérées peuvent être démolies.

M. Dion vérifiera si la maison toujours présente sur le terrain est protégée, sinon, la maison pourra être démolie.

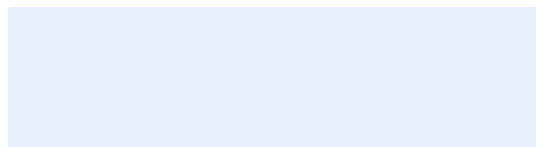
Mme Suzanne Waters : tiens à remercier et à saluer Mme Louise Gosselin et M. Paul Guimont. Mme Gosselin était présente à toutes les rencontres et était très impliquée dans tous les dossiers. Mme Gosselin est connue au sein du Conseil pour être douce, discrète, efficace et engagée. Le Conseil tient à la remercier pour son travail actif et trésorière et lui souhaite bon succès dans ses futurs projets.

M. Paul Guimont a mené de grosses batailles pendant plusieurs années. On le connaît pour sa patience et sa résilience. Il a su démontrer qu'il ne faut jamais lâcher. M. Guimont est discret, mais il a participé aux activités. Un grand merci et bonne continuité dans vos futurs projets.

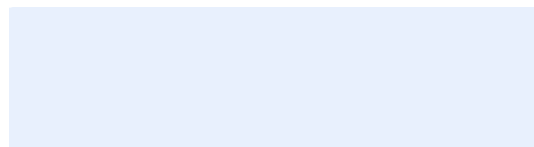
M. Dion, remercie Mme Gosselin et M. Guimont pour leur implication et leur travail pour la défense de la communauté du milieu et les remercie d'avoir amélioré la vie des citoyens du district Montchâtel et Neuchâtel.

20-02-09 Levée de l'assemblée

Par une proposition de M. Jean-Claude Falardeau, appuyée par M^{me} Suzanne Waters, **la séance est levée à 20 h 58.**



Louis Lefebvre
Président



Jean-Claude Falardeau
Secrétaire